

## Vous venez rendre visite à un proche hospitalisé Horaires des visites autorisées

### Du lundi au samedi

> **Entrée autorisée de 13h à 17h**

> **Sortie à 19h maximum**

**Vous devez impérativement vous présenter à l'accueil et suivre les consignes** qui vous seront délivrées.

**Toute sortie de l'établissement est définitive.**

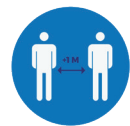
**Les visites peuvent être interdites** pour raison médicale, patient suspect ou confirmé COVID.

La Direction

### Pour la sécurité de tous, merci de respecter les consignes



Je fais une hygiène des mains en arrivant



Je respecte les distances (plus d'1,5 mètres)



je garde mon masque



Pas d'échanges  
d'objet, ni de denrée



Pas de contact physique  
avec le patient

*En vertu de l'article des articles 23 à 26, 30 et 33 du règlement intérieur de l'APHP, section 4 « dispositions relatives à la sécurité et à l'hygiène », une interdiction de suspension de visite sera signifiée à toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité.*